



Jorat-Mézières, le 04 avril 2023

Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 04 AVRIL 2023

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis N°02/2023 - Rénovation de la desserte forestière du Bois de la Côte
 - d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 264'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de la desserte forestière du Bois de la Côte, étape Les Cullayes ;
 - de financer cet investissement de la manière suivante :
 - par la trésorerie courante ou par recours à l'emprunt si nécessaire,
 - à la fin des travaux encaissement d'une subvention estimée à 70%,
 - à la fin des travaux encaissement d'une participation de la Commune de Servion estimée à 10%.
 - d'amortir l'investissement net sur 30 ans au maximum, à hauteur d'un montant déterminé à l'issue de l'ensemble des travaux et une fois confirmation du montant exact subventionné.
- Préavis N°03/2023 - Abri PC du Collège Gustave Roud (Point reporté)
- Préavis N°04/2023 - Demande de soutien dans le cadre du projet de restauration du Théâtre du Jorat
 - d'accorder à la Municipalité l'autorisation de soutenir le projet de restauration du Théâtre du Jorat ;
 - d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 600'000.- ;
 - de financer ce soutien par la trésorerie courante sans aucun recours à l'emprunt ;
 - d'amortir la partie donation de ce crédit (Fr. 200'000.-) sur 10 ans à raison d'un montant annuel de Fr. 20'000.- la 1ère fois en 2024 ;
 - d'amortir le solde, dès l'année suivant la fin des travaux, par un prélèvement annuel des taxes sur les divertissements facturées au Théâtre.

Ainsi délibéré en séance du quatre avril deux mille vingt-trois.

Le Président,

Blaise Vuille



La secrétaire,

Catherine Poncelet